

A.S.E.A.P Budget Principal  
Boulevard des Saveurs  
Cré@Vallée Nord – Coulounieux  
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 02 février 2026 à 17h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.E.A.P s'est réuni au siège social  
sous la présidence d'Eric SOURBE

M DURAND Michel est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_1**

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DURAND Michel se fait  
présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr SOURBE Eric, ordonnateur au cours de l'année 2025,  
quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les  
décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier  
unique du budget passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0  
- Voix pour : 2 Voix contre : 0], décide :

- o D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- o D'arrêter les résultats définitifs tel que présentés
- o Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
DURAND Michel



Le Président,  
SOURBE Eric

A.S.E.A.P.  
Boulevard des Saveurs  
Cré@Vallée Nord  
COULOUNIEUX CHAMBERS  
24060 PERIGUEUX CEDEX 9  
Tél. 05 53 45 19 01 - Fax 05 53 45 15 03

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de  
tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date  
d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.E.A.P Budget Principal  
Boulevard des Saveurs  
Cré@Vallée Nord – Coulounieux  
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 02 février 2026 à 17h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.E.A.P s'est réuni au siège social  
sous la présidence d'Eric SOURBE

M DURAND Michel est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_2**

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de SOURBE Eric, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025 et avoir constaté :

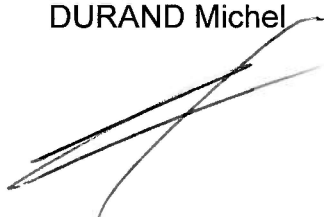
- le résultat de fonctionnement à affecter:
  - \* résultat de l'exercice : 6 488.53 €
  - \* résultat antérieur : 129 039.41 €
  - \* TOTAL A AFFECTER : 135 527.94 €
- le besoin de financement de la section d'investissement:
  - \* solde d'exécution cumulé : 21 512.02 €
  - \* solde des restes à réaliser : - 1 407.62 €
  - \* Total du BESOIN DE FINANCEMENT: 0.00 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3. Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- \* couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0.00 €
- \* affectation complémentaire en "réserves" : .....€
- \* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 135 527.94 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
DURAND Michel



Le Président,  
SOURBE Eric

**A.S.E.A.P.**  
Boulevard des Saveurs  
Cré@Vallée Nord  
COULOUNIEUX - CHAMBERS  
24060 PERIGUEUX CEDEX 9  
Tél. 05 53 45 19 01 - Fax 05 53 45 15 03

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.E.A.P Budget Principal  
Boulevard des Saveurs  
Cré@Vallée Nord – Coulounieux  
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 02 février 2026 à 17h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.E.A.P s'est réuni au siège social  
sous la présidence d'Eric SOURBE

M DURAND Michel est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_3**

**Objet : Vote du Budget Primitif 2026**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr SOURBE Eric, Président,  
se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,

Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre  
par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes  
est justifié,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix  
contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2026

D'AUTORISER le président, en tant que de besoin, à procéder à des  
virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite  
de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y  
rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
DURAND Michel

Le Président,  
SOURBE Eric



**A.S.E.A.P.**  
Boulevard des Saveurs  
Cré@Vallée Nord  
COULOUNIEUX-CHAMBERS  
24060 PERIGUEUX CEDEX 9  
Tél. 05 53 45 19 01 - Fax 05 53 45 15 03

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de  
tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date  
d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.E.A.P Budget Principal  
Boulevard des Saveurs  
Cré@Vallée Nord – Coulounieux  
24060 PERIGUEUX CEDEX 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 02 février 2026 à 17h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	3
Présents	3
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.E.A.P s'est réuni au siège social  
sous la présidence d'Eric SOURBE

M DURAND Michel est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026\_S\_4**

**Objet :** Approbation du contrat de service avec l'ADHA24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr SOURBE Eric, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

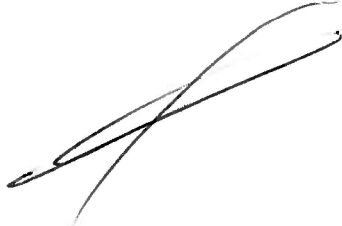
Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA24

De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
DURAND Michel



Le Président,  
SOURBE Eric

**A.S.E.A.P.**  
Boulevard des Saveurs  
Cré@Vallée Nord  
COULOUNIEUX - CHAMIERIS  
24060 PERIGUEUX CEDEX 9  
Tél. 05 53 45 19 01 - Fax 05 53 45 15 03

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le ..... et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.



**FICHE DE PRESENCE  
REUNION DU SYNDICAT  
2 FEVRIER 2026**

PROPRIETAIRE	NOM-PRENOM	SIGNATURE
Association des irrigants de Dordogne	Mr Sourbé Eric	
ADHA 24	Mr Durand Michel	
Chambre d'Agriculture	Mr Mespoulède Rémi	

A Périgueux, le 2 Février 2026

Le Président,  
Eric SOURBE